



Mesures
Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Measurement
Canada

An Agency of
Industry Canada

Information

2009-11-02

Pertes par évaporation - Nouvelle échéance : janvier 2011

Pour éliminer les écarts entre les résultats d'essai obtenus avec les systèmes d'étalonnage ouverts et les systèmes fermés qui servent à l'inspection des distributeurs d'essence, Mesures Canada (MC) avait fixé au 1^{er} janvier 2009 la date limite à laquelle les étalons à col ouvert devaient être dotés d'un moyen efficace de réduire au minimum les pertes par évaporation.

L'entrée en service des systèmes d'étalonnage fermés pour étalonner les distributeurs d'essence se serait soldée par des écarts entre les résultats des étalonnages effectués avec les systèmes ouverts et ceux des systèmes fermés. Mesures Canada a mené une étude qui a démontré qu'il y a toujours des pertes par évaporation lorsqu'on utilise des étalons d'essai à col ouvert pour étalonner les distributeurs d'essence. Les résultats de cette étude sont présentés dans un rapport intitulé « [Perte de produit pendant l'inspection d'un distributeur de carburant de vente au détail](#) ». La difficulté de mettre au point des moyens acceptables de réduire au minimum les pertes par évaporation s'est révélée plus grande que prévu et, par conséquent, l'échéance a été reportée.

Mesures Canada échelonnera la mise en service d'équipement d'étalonnage doté de dispositifs de réduction des pertes par évaporation au minimum à compter du mois de janvier 2010. Mesures Canada encourage toutes les parties – entreprises d'entretien et de réparation et fournisseurs de services autorisés (FSA) effectuant des étalonnages et des inspections de distributeurs d'essence – à utiliser le plus tôt possible de l'équipement d'étalonnage qui permette d'éliminer ou de réduire au minimum les pertes par évaporation.

À compter du **15 janvier 2011**, les FSA qui font les inspections de distributeurs de carburant au nom de Mesures Canada devront utiliser de l'équipement d'essai doté d'un moyen efficace de réduire au minimum les pertes par évaporation. Cette directive ne s'applique pas aux distributeurs de diesel ni aux essais en usine à l'aide de solvants.

Dans tous les cas, à compter d'aujourd'hui et après la mise en oeuvre de la présente exigence, les réglages d'étalonnage effectués sur les distributeurs d'essence doivent cibler l'erreur zéro, conformément aux exigences du paragraphe 35.1 du *Règlement sur les poids et mesures*, peu importe le type d'étalon d'essai utilisé. Compte tenu de la variabilité des pertes par évaporation, MC ne reconnaît ni ne tolère l'utilisation de valeurs de correction avec les étalons à col ouvert. Au-delà du 15 janvier 2011, MC certifiera uniquement les étalons d'essai que les FSA utilisent pour inspecter les distributeurs d'essence qui comportent un moyen reconnu de réduire au minimum les pertes par évaporation.

Il incombe à la Direction de l'ingénierie et des services de laboratoire de Mesures Canada de déterminer l'adéquation de l'équipement d'étalonnage. Plusieurs méthodes de réduction des pertes d'essence par évaporation ont été évaluées.

Cette [liste](#) sera mise à jour à mesure que de nouvelles méthodes seront approuvées. Les questions relatives à l'évaluation et à la reconnaissance d'équipement peuvent être adressées à M. Christian Lachance au 613-952-3528 ou à l'adresse courriel christian.lachance@ic.gc.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le spécialiste en volumétrie de votre région. Des renseignements sur les personnes-ressources et d'autres renseignements concernant Mesures Canada sont publiés sur notre site [Web](#).

Dennis Beattie T.S.A.I.
Agent principal de programme (Volumétrie)
Mesures Canada